



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

Date de la séance : 8 décembre 2025

Présidence : Monsieur Nicolas Menétrey

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Vu le préavis de la Municipalité n° 46/2025 relatif à la modification des statuts de l'Association scolaire intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE)

Où le rapport de la commission gestion finance,

DECIDE :

de valider la modification des statuts à l'article 30 avec l'ajout du texte « Les communes membres versent à l'association la totalité des montants reçus au titre du volet « élèves pondérés » de la péréquation des besoins structurels »

Ainsi délibéré en séance du 8 décembre 2025.

Le président :

Nicolas Menétrey



La secrétaire remplaçante :

Mical Waeber-Dutoit